

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

F
M***22114807*****14 SEP. 2022****Greffé****N° d'entreprise : 0735 360 067****Nom****(en entier) : RESIDENCE DU SARTAGE****(en abrégé) :****Forme légale : Société anonyme****Adresse complète du siège : Rue de l'Abbaye 99 4040 Herstal****Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05/07/2021

Première résolution : nomination d'un commissaire

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité des actions représentées, de nommer un commissaire et appelle à cette fonction :

La société à responsabilité limitée ERNST ET YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège à 1831 DIEGEM, De Kleetlaan 2, RPM Bruxelles (Néerlandophone), numéro d'entreprise 0446.334.711.

Conformément à l'article 3:61 du Code des sociétés et des associations, la société à responsabilité limitée ERNST ET YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES nomme en qualité de représentant permanent pour exercer le mandat de commissaire au sein de la société anonyme RESIDENCE DU SARTAGE au nom et pour compte de la société à responsabilité limitée ERNST ET YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES, Madame Marie KAISIN.

Le commissaire est nommé pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui se clôture le 31 décembre 2022.

Madame Marie KAISIN accepte le mandat de commissaire qui lui est conféré.

Deuxième résolution : désignation d'un mandataire en vue de l'accomplissement des formalités découlant de la présente assemblée

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner mandat spécial à Monsieur Stéphane BLOQUIAU – Expert-Comptable ITAA, Madame Céline Quévy - Expert-Comptable ITAA, Madame Maryline Molle - Expert-Comptable ITAA ou tous employés pour le compte de la SC Agefi Roland, Bloquiau & Associés, intervenant par son bureau à 7060 Soignies Rempart du Vieux Cimetière, 5, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de déposer tous les documents requis auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et accomplir toutes les formalités requises dans le cadre de la publication au Moniteur belge des décisions mentionnées ci-dessus (y compris la signature des formulaires I et II), et remplir, compléter ou signer tous les documents requis en relation avec toute modification à apporter à la Banque Carrefour des Entreprises ou autres administrations. A cette fin, le mandataire peut, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et, d'une manière générale, prendre toutes mesures nécessaires.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/06/2022

Dixième résolution : divers

Nous prenons acte du changement de représentant légal du commissaire ERNST ET YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES à partir du 1er juillet 2022 : Emilie Van Callemont remplacera Marie-Laure Moreau qui avait elle-même remplacé Marie Kaisin à partir du 1er août 2021.

L'Assemblée donne mandat spécial à Monsieur Stéphane BLOQUIAU – Expert-Comptable ITAA, Madame Céline Quévy – Expert – Comptable ITAA, Madame Maryline MOLLE – Expert-Comptable ITAA ou tous employés pour le compte de la SC Agefi Roland Bloquiau & Associés, intervenant par son bureau à 7060 Soignies Rempart du Vieux Cimetière 5, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de déposer tous les documents requis auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétente et accomplir toutes les formalités requises dans le cadre de la publication au Moniteur belge des décisions mentionnées ci-dessus (y compris la signature des formulaires I et II), et remplir, compléter ou signer tous les documents requis en relation avec toute modification à apporter à la Banque Carrefour des Entreprises ou autres administrations. A cette fin, le mandataire peut, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et, d'une manière générale, prendre toutes mesures nécessaires.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Extraits conformes aux actes joints

Pour la Société,
Madame Maryline MOLLE,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).